



**INDRE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2022-05029

PUBLIÉ LE 23 MAI 2022

# Sommaire

## **Préfecture d'Indre et Loire /**

37-2022-05-19-00004 - 2022-05-23-RAA spécial-Nouvel arrêté 2022 de nomination du conseil départemental pour les ACVG et la mémoire de la Nation (3 pages)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2022-05-19-00004

2022-05-23-RAA spécial-Nouvel arrêté 2022 de  
nomination du conseil départemental pour les  
ACVG et la mémoire de la Nation

## **ARRÊTÉ**

**portant nomination des membres du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la nation**

La préfète d'Indre-et-Loire

**Vu** le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment ses articles R.613-5 à R.613-9,

**Vu** le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R.133-3 à R.133-13,

**Vu** le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, et notamment ses articles 8 et 9,

**Vu** l'arrêté du ministre de la défense et des anciens combattants du 18 janvier 2011 relatif à la composition du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation,

**Vu** l'arrêté de la Préfète d'Indre-et-Loire du 3 juin 2019 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la Mémoire de la Nation,

**Vu** l'arrêté de la Préfète d'Indre-et-Loire du 3 juin 2019 portant nomination des membres du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la nation,

**Vu** les démissions de trois membres du collège n°2, d'un membre du collège n°3 et les candidatures de Messieurs Michel BRISSET, Gaël De POULPIQUET et Jack LAPEYRE,

Sur proposition de Mme la directrice du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre,

## **ARRÊTÉ:**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Sont nommés membres du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation :

### **I – Au titre du Premier collège :**

- la préfète d'Indre et Loire, présidente;
- le maire de Tours;
- un membre du conseil départemental;
- le délégué militaire départemental;
- le directeur académique des services de l'éducation nationale;
- le directeur des archives départementales

15, rue Bernard Palissy  
37925 Tours Cedex 9  
Tél. : 02 47 64 37 37  
Mél : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)  
[www.indre-et-loire.gouv.fr](http://www.indre-et-loire.gouv.fr)

1/3

**II- Au titre du deuxième collège, vingt-quatre membres appartenant aux catégories énumérées par l'annexe législative mentionnée à l'article L.611-2 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre répartis dans les conditions fixées par l'arrêté du 18 janvier 2011 susvisé :**

Génération 1939-1945- Corée et Indochine

Geneviève DUBERNARD

Gérard NIVET

Génération Afrique du Nord

Michel BRISSET

Marcel BROUARD

Jean-Louis CERCEAU

Claude COPIN

Gaël DE POULPIQUET

Jean-Claude DREUX

Nelly FRAPSAUCE

Marie-Thérèse HESNAUX

Jean LAMANDE

Monique LANGLOIS

Pierre LORAILLER

Génération des opérations postérieures au 2 juillet 1964

Bernard ALLANIC

Gérard ANES

Eric BREUILLE

Gilbert CHEVOLLEAU

Jack LAPEYRE

Patrick LAUMON

Martial LORMOIS

Eric MADER

Jean-Pierre THEME

Thierry TOUSSAINT

Un siège n'est pas pourvu.

**III – Au titre du troisième collège, neuf membres représentant les associations départementales les plus représentatives qui œuvrent pour les missions mémorielles et la citoyenneté.**

Représentants des associations de titulaires de décorations

Claude CHAILLOU

Représentants des associations oeuvrant pour la sauvegarde et le développement du lien entre le monde combattant et la Nation

Chantal CIRET

Yvette FERRAND

Yves FOURNIER

Jean-Luc GOULET

Robert PARLANGE

Philippe PONTILLON

Deux sièges ne sont pas pourvus.

- Art.2.** I- Sous réserve des dispositions du II du présent article, les membres du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la nation sont nommés jusqu'au 5 juin 2023.
- II- Tout membre du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la nation qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir.
- Art.3.** L'arrêté du 3 juin 2019 portant nomination des membres du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la nation, est abrogé.
- Art.4.** La directrice du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre est responsable de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Tours, le 19 mai 2022

La Préfète,

*Signée*

Marie LAJUS